



CNI GEM

L'entraide 2 L'entraide

Collectif National Inter GEM

Le CNIGEM : un acteur... très actif



Le CNIGEM siège au **Comité Stratégique National de la Santé Mentale et de la Psychiatrie**. Il est reconnu par les instances nationales et régionales, et auprès des acteurs de terrain.

Nos relations avec **les grandes fédérations**, Santé Mentale France, l'UNAFAM et la FNAPSY, sont pour nous, **un atout supplémentaire**. Nous avons **des GEM adhérents dans les régions de France qui œuvrent sur le terrain pour faire circuler et remonter les informations**.

Nous organisons des réunions inter-GEM locales et, **depuis 2012, une Journée Nationale Annuelle de tous les GEM** au Ministère de la Solidarité et de la Santé.

Le CNIGEM peut également **faire valoir son expérience et ses réflexions, après avoir rencontré des centaines de GEM lors des formations qu'il propose dans chaque région de France**, en partenariat avec l'ANCREAI et en lien avec les ARS locales.

Le CNIGEM est membre du **Comité National de suivi des GEM**.

Rapport d'activité 2019



Rappel de quelques principes et valeurs

Soutenir, accompagner, participer au développement des GEM

- Mobiliser tous les acteurs des GEM, en priorisant la parole et les expériences des adhérents
- Fournir à tous les acteurs un même niveau d'information sur l'historique, les textes réglementaires, les recherches à propos des GEM
- Soutenir le principe associatif et donc inter-associatif
- Assurer l'interface entre les acteurs de terrain et les décideurs



- Regrouper les forces de pensée et d'action en soutenant et/ou proposant des rencontres Inter-GEM, favorisant l'inter-connaissance et le partage des expériences (notamment des pratiques innovantes)
- Formations partagées mais aussi spécifiques en fonction des acteurs (type notre formation CNIGEM/ANCREAI ou CNIGEM /Université Paris 8), GEM TSA...
- Informations, rencontres festives, développement de partenariats associatifs, culturels, de santé, citoyens : SISM, CLSM...



- Favoriser les projets communs et les mutualisations
- Pas de directive, ni de protocole mais de l'écoute, des débats et échanges cadrés par une éthique commune
- Développer et entretenir une expérience et une connaissance sérieuses, reconnues, compétentes auprès des décideurs aux niveaux départemental, régional et national, pour porter efficacement la parole des acteurs du terrain
- S'organiser en délégations régionales afin d'être au plus près des réalités de chacun



Formation en cours: « Faire vivre un GEM dans l'esprit du cahier des charges »

Deux jours de formation du CNIGEM dans les locaux de la CNSA à l'invitation de Marie-Anne Montchamp



Marie-Anne Montchamp :

« Rien sans la personne ! Vous êtes les pionniers du système d'après. »

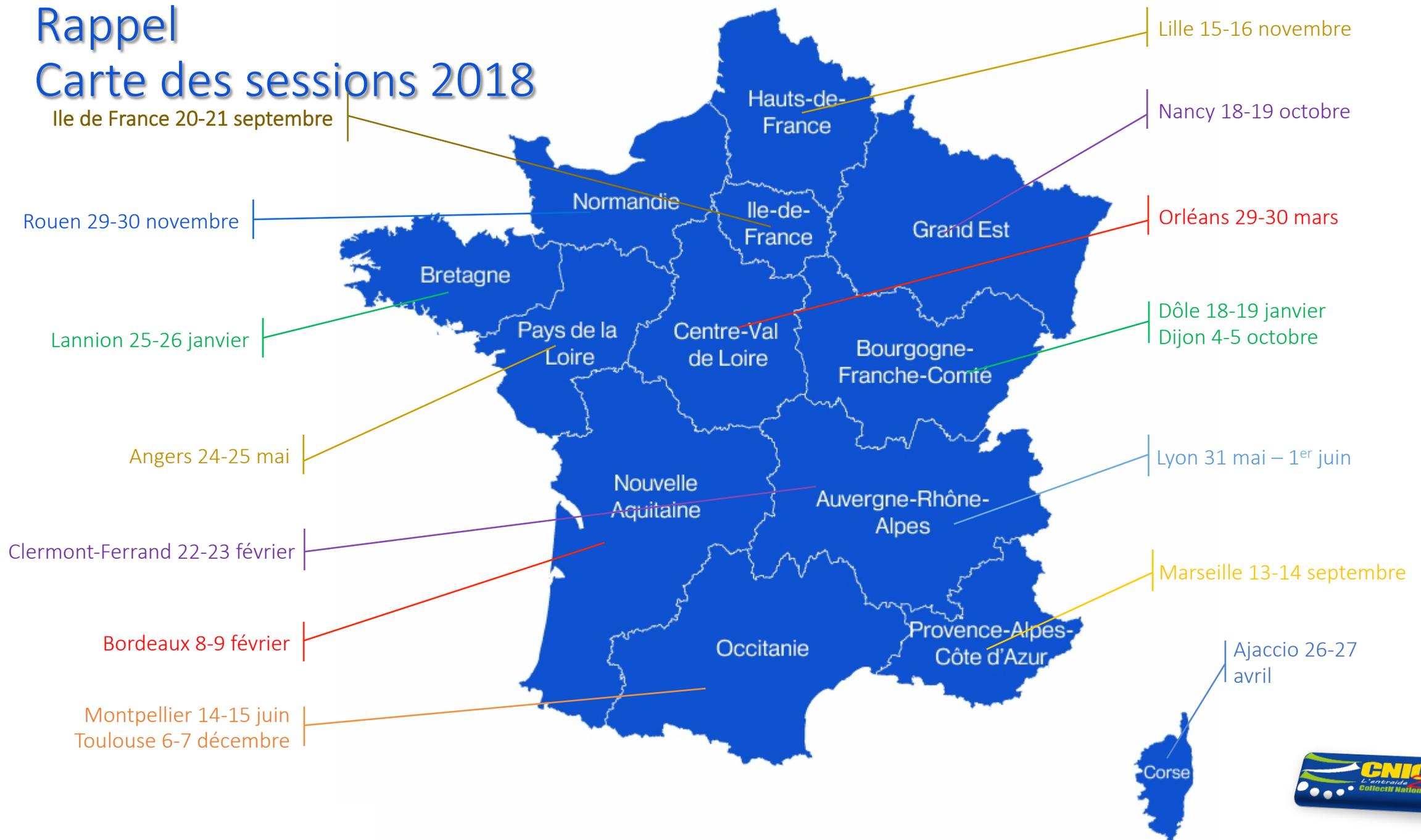


[Marie-Anne Montchamp](#), Présidente de la CNSA et ancienne Secrétaire d'État au Handicap, après un exposé sur son engagement auprès des personnes handicapées.

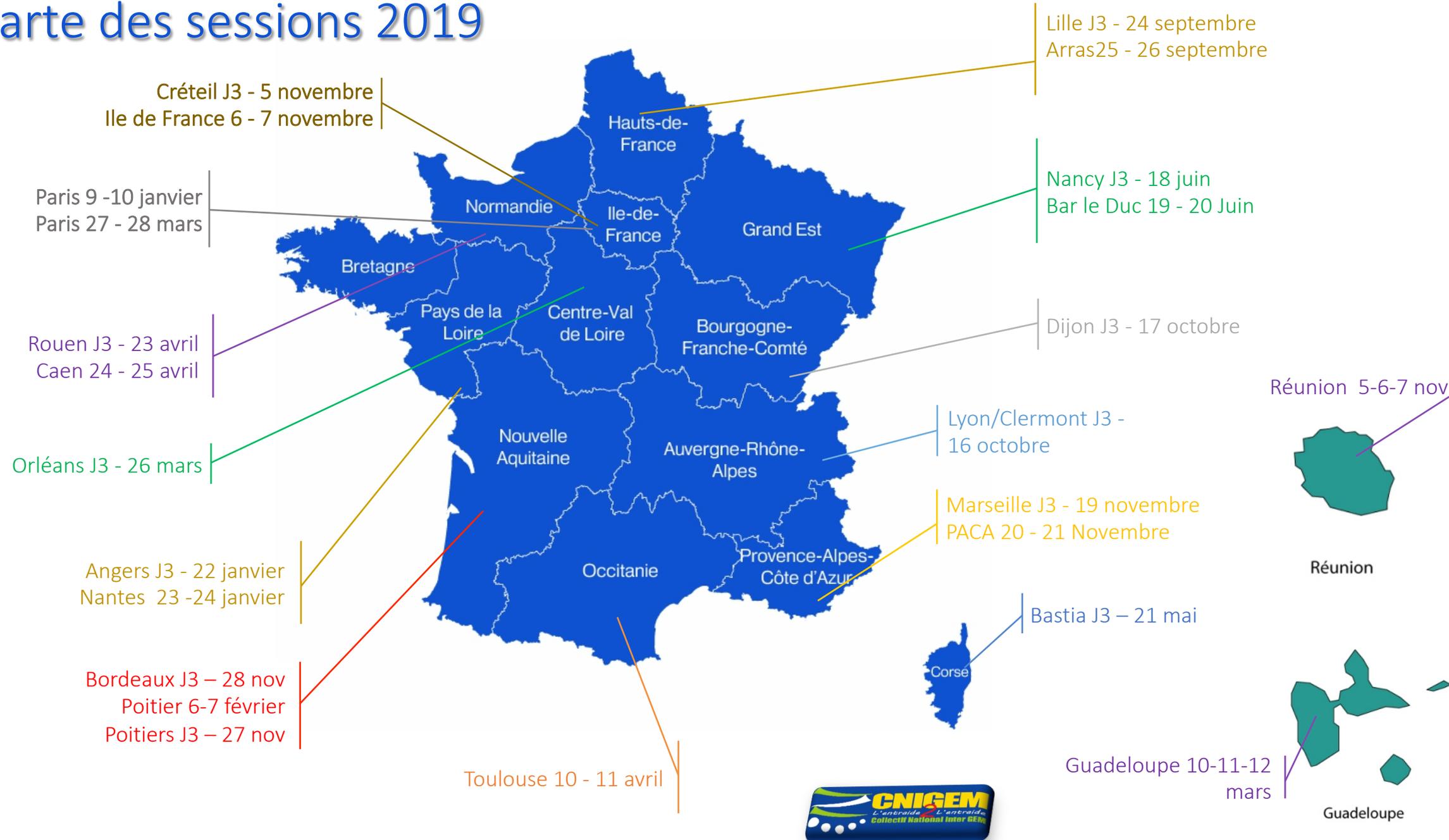
Elle a participé, lors de cette session, à une séance de travail avec les différents acteurs des GEM présents. De nombreux sujets ont pu être abordés en toute franchise et transparence, et les adhérents lui ont fait remonter leurs interrogations, leurs difficultés et leurs espoirs...

Rappel

Carte des sessions 2018



Carte des sessions 2019



Un second bilan à nouveau très positif



- Formation de 2018 à 2021 : évolutive et participative
- Formation sur 2 jours + 1 journée de consolidation 1 an après
- Formation diffusée dans 13 régions de France métropolitaine et 2 DOM/TOM
- 1024 journées de formation dispensées
- 210 GEM formés à ce jour
- Une permanence CNIGEM pour l'appui, conseils et soutiens aux GEM dans les locaux du CEASPY IDF

Remarques générales



- Soutien des réseaux partenaires de chaque région : CREAL, Santé Mentale France, UNAFAM et CNIGEM
- Présence très appréciée de certains délégués ARS
- Participation logistique active des GEM accueillants la formation dans leur locaux
- Format et modalités de travail très appréciés par les adhérents : possibilité de travail en sous-groupe par acteurs (adhérents, parrains, salariés, gestionnaires, bénévoles), temps de pause et repas partagés
- Plusieurs demandes de nouvelles interventions en régions

Un changement difficile à opérer !...

- Cela demande un travail spécifique pour certains adhérents de GEM, avant de connaître et comprendre les « codes » en vigueur pour échanger avec les représentants politiques ou avec certains organismes publics (MDPH, municipalité, bailleurs...) ou privés (banque, mutuelle, UNAFAM, SMF, autres...) dont le GEM tente de s'approcher. La « diplomatie » n'est hélas pas toujours au rendez-vous...
- Chacun doit faire un pas vers l'autre et respecter le besoin de temps et le rythme de chacun



- Après notre venue en région nous avons été sollicités par plusieurs acteurs de GEM, parfois en difficulté dans cette dynamique de changement
- Nous avons pu répondre favorablement à plusieurs temps de médiation afin de débloquer des situations conflictuelles. Notre position de soutien en totale neutralité (**n'étant ni parrain ni gestionnaire de GEM**) favorise grandement le dialogue...
- Des GEM nous sollicitent pour se constituer en Délégations Régionales et travailler avec nous

Des attentes fortes



- De nombreux stagiaires viennent avec des questions bien concrètes, où en découvrent dans les formulations des autres stagiaires. Il y a non seulement des interrogations formulées mais aussi des réponses, des inventions, des solutions déjà mises en place. Il ne s'agit pas de copier les solutions des autres mais de les connaître pour inventer ses propres solutions et faire du « sur-mesure ».
- Chaque sujet abordé doit tenir compte de la spécificité des GEM à la lumière du Cahier des Charges : responsabilités, assurances, fonctionnement associatif (loi 1901, démocratie...), Entraide Mutuelle (sans prise en charge ni de type « soignante » ni de type social (au sens de l'assistance sociale). Les réponses sont à détecter, collecter, modifier ou parfois à inventer.
- Les GEM sont des acteurs de la Santé Mentale, pas de la psychiatrie, ni du médicosocial ! Ils sont dans le champ du rétablissement et de la réhabilitation !

Un bilan qui demande des réajustements



Les différentes sessions ont permis de mettre à jour des besoins et les solutions à mettre en place afin de répondre au plus près aux attentes des GEM :

- Un nouveau site internet plus interactif : reprenant les éléments du Cahier des Charges de la CNSA avec les documents permettant les avancées vers la mise en conformité
- Une Foire Aux Questions (FAQ) pour l'ensemble des acteurs des GEM
- Des Newsletters pour informer, rester en contact, élargir le réseau
- Des sessions spécifiques pour les GEM engagé dans la dynamique de changement, à la demande des ARS (Occitanie, Corse, PACA, Bretagne)
- Une difficulté à résoudre : inciter **tous** les GEM à se former (anciens, nouveaux, en création ou encore en projet)

Constat rappelé par les acteurs : Le GEM est un acteur social local

Ce n'est pas pour autant une association d'usagers ou de représentation d'usagers !

Ce n'est pas non plus un lieu de « prise en charge » !

Quand le GEM participe au Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), au Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM) ou à l'organisation des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM), c'est au titre de l'association, du GEM, en tant qu'acteur social local.

Il reste cependant « observé », subventionné, conseillé par les ARS ! Les professionnels des ARS, qui suivent les GEM, s'ouvrent à la dimension sociale des GEM !

Une formation évolutive



- Les effets de la dynamique de groupe sur les personnes et les effets du contexte lieu, histoire, « événements »...). Effets délétères (bouc émissaire, effet pygmalion, projections psychiques, mécanismes de défense, processus de domination, de victimisation, stigmatisation, discriminations...). Et effets bénéfiques (Entraide Mutuelle, soutien, émulation, sentiment d'appartenance...)
- Nous donnons des informations, nous construisons de l'étonnement, nous recherchons des ouvertures, c'est aux personnes de s'approprier le contenu. Elles sont partie prenante de la formation. Elles exercent leur pouvoir d'agir !
- La formation est un espace de parole où chacun, y compris les « formateurs », va pouvoir s'entendre dire, exposer (dans tous les sens du terme) et se donner ainsi la possibilité d'évoluer. Cela se fait dans un cadre d'écoute à la fois respectueux de la parole de chacun, et convivial où l'on ne se sent pas jugé.
- Le CNIGEM propose toujours de rencontrer les référents GEM des ARS. Notre rôle est de faciliter les relations GEM-ARS lorsque cela est nécessaire.



Le nouveau cahier des charges

Le CNIGEM a participé à la rédaction du nouveau Cahier des Charges des GEM



Promulgué le 27 juin 2019 et publié au Journal Officiel du 21 juillet 2019, il réactualise et modifie le précédent (2016).

La grande nouveauté : **la création des GEM TSA**. Ces GEM sont destinés à accueillir des personnes concernées par un Trouble du Spectre de l'Autisme ou autre trouble du neuro-développement.

L'aidance entre « pairs » ?

Les GEM réunissent des personnes qui partagent la même problématique de santé ou de situations de handicap (La formule « en situation de handicap » est ajoutée dans le cahier des charges de 2019)

L'outil associatif



Le fonctionnement associatif : (tenue des instances, comptes rendus de réunions, élections, représentations...) est plus fortement soutenu.

Les documents qui fondent la vie associative : (statuts, règlement intérieur, conventions, comptes rendus d'instances...) sont donc très importants.

Leur archivage et leur communication à tous les adhérents et acteurs du GEM sont indispensables !

Le Cahier des Charges est complété par plusieurs **annexes** et notamment les **conventions** (parrainage, gestion ou prestation de service...) qui doivent être **co-rédigées** par les **acteurs locaux** en impliquant, pour le GEM, le plus grand nombre **d'adhérents** possible.



Un toilettage satisfaisant pour l'instant

Dans l'ensemble, on reste dans la philosophie, l'éthique et le projet du précédent Cahier des Charges.

Peu de modifications fondamentales mais un toilettage gagnant en précision et qui renforce le libre arbitre et la participation citoyenne des acteurs.

Notre rôle : assurer une veille, alerter et agir en conséquence...

2019 EN QUELQUES DATES...



9 et 10 janvier : Formation Ile de France à la CNSA (Marie-Anne Montchamp et Fanny Bouareck) Paris

13 janvier : réunion DGCS GEM TSA

18 janvier : réunion DGCS GEM TSA

24 janvier : rencontre avec Madame la Ministre Agnès BUZIN Paris

29 janvier : CA CNIGEM Paris

9 - 11 et 12 mars : formation Guadeloupe

26 mars : J3 Orléans

27 et 28 mars : J1 et J2 Paris

4 avril : CA CNIGEM Paris

10 et 11 avril : Formation Toulouse

18 avril : CLSM SMF + Fnapsy Au Bon Cap Lannion

23 avril : J3 Rouen

24 et 25 : formation SMF GEM Montauban

21 mai : J3 Bastia

12 juin : Psychodon à l'Olympia Paris

18 et 19 Juin : participation à l'AG de SMF et aux journées nationales Nice

...2019 EN QUELQUES DATES



26 juin : Réunion de travail université Paris 8 formation - CNIGEM

27 juin : CA CNIGEM Paris

3 juillet : Réunion travail « pair aidance » Lannion

18 septembre : CA CNIGEM Paris

24 septembre : J3 Lille

25 et 26 septembre : J1, J2 Arras

16 octobre : J3 Lyon

17 octobre : J3 Dijon

29 octobre : Journée Nationale de tous les GEM + AG Paris

4 – 5 et 6 novembre : formation Ile de la Réunion

27 et 28 novembre : formation de formateurs CNIGEM Nantes

10 décembre : J3 Marseille

11 et 12 décembre : J1 et J2 Aix-en-Provence

Mise en place de la permanence hebdomadaire du CNIGEM



PROJETS 2020 - 2023

POURSUIVRE LES ACTIONS DU CNIGEM EN FAVEUR DES GEM



- Pérenniser les finances du CNIGEM pour développer de nouvelles actions
- Proposer une formation spécifique GEM TSA
- Mettre en œuvre des formations par groupes d'acteurs (salariés, parrains, gestionnaires et administrateurs de GEM)
- Favoriser la création de Délégations Régionales
- Renforcer et développer la vie associative du CNIGEM
- Soutenir et accompagner dans leurs missions les représentants de GEM désireux de s'investir au sein CNIGEM
- Poursuivre les rencontres avec les ARS et maintenir le lien avec les autres partenaires

LES BESOINS POUR DEMAIN



Si l'on raisonne comptablement, il est fort à parier que les GEM engendrent des économies importantes à nos systèmes social, médico social et de santé !

Il n'est rien dit là des efforts budgétaires que réclament bien des GEM. Il y a eu une bonne croissance du nombre des GEM en France et donc une augmentation conséquentes des finances dédiées. **Nous souhaitons que cela se poursuive.** Il reste que, pour beaucoup de GEM, il faudrait une enveloppe en augmentation régulière, tenant compte par exemple, de l'évolution de carrière des salariés, de l'augmentation des charges et du coût de la vie, du nombre d'adhérents...

Le cahier des charges précise que la dotation d'Etat est allouée pour les charges fixes et les salaires, quid du budget d'animation indispensable à tous les GEM ?



N'hésitez pas à nous contacter sur :

www.cnigem.fr

Ou

Permanence téléphonique ou sur rdv le mercredi de 9h00 à 17h00

(au CEASPY IDF)

102 av. du Général Leclerc

75014 Paris

Tél: **07 82 95 51 87** ou **0 668 847 643**